



COMMUNIQUÉ

BUREAU DU MAIRE

Pour diffusion immédiate

Rénovation-Québec / Ville de Lévis

BUDGET D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE ET A L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DE 4 MILLIONS \$

Lévis, le 10 mars 2003 - Le coup d'envoi d'un vaste programme de rénovation résidentielle et d'accession à la propriété comportant des subventions de 4 millions de dollars a été donné ce soir par le conseil municipal de Lévis.

Un avis de motion a en effet été donné en vue de l'adoption prochaine du Programme Rénovation-Québec / Ville de Lévis qui offrira une aide financière pouvant atteindre 50 % aux fins suivantes :

- ? Aide à la réalisation de travaux de rénovation à des résidences construites avant 1960. Cette aide variera de 5000 \$ à 30 000 \$ dans le cas d'une résidence unifamiliale. Cette intervention, la plus importante du programme avec un budget de 3 millions de dollars, sera concentrée dans les vieux quartiers mais pas de façon exclusive ;
- ? Aide à l'accession à la propriété pour l'achat d'une résidence existante à l'intérieur d'un vieux quartier par une famille comptant au moins un enfant de moins de 16 ans et qui n'y réside pas actuellement. L'aide pourra varier de 3 000 \$ à 5 000 \$ selon le nombre d'enfants. Le budget alloué à ce volet est de 400 000 \$;
- ? Aide à la rénovation d'un bâtiment non résidentiel à l'intérieur des vieux quartiers couvrant 50 % du coût des travaux. La subvention maximale dans le cadre de ce volet est de 30 000 \$ et le budget prévu est de 300 000 \$
- ? Aide à la démolition de bâtiments vétustes à l'intérieur des vieux quartiers. L'aide pourra atteindre 10 000 \$ par bâtiment jusqu'à concurrence d'un budget global de 100 000 \$;

Le programme délimitera les «vieux quartiers» en fonction de l'âge moyen des bâtiments. La cible privilégiée est la rénovation de bâtiments construits avant 1960 parce qu'on estime que ce parc immobilier est celui qui correspond le mieux à l'objectif central du programme, tel que défini par la Société d'Habitation du Québec, soit «favoriser la revitalisation des vieux quartiers dont la vocation résidentielle est en déclin».

La Ville de Lévis contribuera à hauteur de 50 % au coût du programme, soit un engagement de 2 millions de dollars sur deux ans. Le gouvernement du Québec, via la SHQ, versera le même montant. Ces subventions auront un effet multiplicateur important puisqu'une contribution minimale équivalente à l'aide accordée est requise des bénéficiaires. C'est donc dire que le budget

de 4 millions de dollars inscrit au programme Rénovation-Québec / Ville de Lévis générera au moins 8 millions de dollars en travaux et probablement beaucoup plus.

Le nouveau programme prendra la relève du Programme de revitalisation des vieux quartiers auquel l'ex-ville de Lévis participait. Une contribution financière de 180 000 \$ de la SHQ, incluse dans le budget de 2 millions de dollars qu'elle alloue à la nouvelle mesure, permettra de terminer les engagements de l'ancien programme sur le territoire de l'ex-ville de Lévis.

Une fois le programme adopté en bonne et due forme lors d'une prochaine séance du conseil municipal, il sera transmis à la SHQ pour approbation. Par la suite, des séances d'information seront tenues dans chaque arrondissement de la ville afin de répondre aux interrogations des citoyens avant le début des inscriptions.

Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a souhaité une adoption rapide du programme Rénovation-Québec / Ville de Lévis de façon à pouvoir « mettre le monde à l'ouvrage » rapidement. « Comme partout au Québec, les vieux quartiers ont besoin d'un coup de pouce et la meilleure façon d'y parvenir est d'agir sur le secteur résidentiel en faisant de centaines de propriétaires des partenaires de la préservation et du renouveau de leur environnement urbain », a déclaré M. Garon.

-30-

Source : Simon Bégin
Tél. : 418 839-2002